ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 37

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la politique conduite par la France en matière d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables. Depuis quelques années, les progrès technologiques ont permis des avancées significatives dans la recherche de nouvelles énergies. En parallèle, la découverte de nouveaux matériaux ainsi que l'information du public ont amené des économies d'énergie substantielles. Les efforts entrepris dans ces deux domaines ont été importants et les résultats enregistrés sont aujourd'hui conséquents. Ils méritent d'être préservés et amplifiés. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les moyens que le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre afin d'assurer la promotion et le développement des actions publiques engagées dans ces domaines.

Texte de la réponse

Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a bien pris connaissance de la question posée par l'honorable parlementaire concernant la politique conduite par la France en matière d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables. L'Etat doit renforcer son implication financière au niveau de l'aide à la décison, de la recherche et du lancement des technologies innovantes. Le secteur privé doit être associé davantage aux actions d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables rentables ou proches de la rentabilité. Il est essentiel d'accroître les coopérations avec les producteurs d'énergie, de développer les politiques de maîtrise de la demande d'énergie. A ce titre, l'information et l'éducation doivent être renforcées, de même, des incitations et une diversification de l'offre doivent être privilégiées. Comme, par exemple, l'institution d'une obligation d'études comparatives « choix de l'énergie », à l'instar de celle du département de la Savoie pour que les énergies renouvelables soient prises en compte dans les bâtiments publics, par l'Etat, les régions et les départements. Les efforts déjà effectués en vue de favoriser le développement des énergies renouvelables doivent être poursuivis notamment en maintenant une fiscalité avantageuse dans les DOM favorisant l'implantation d'énergies renouvelables (par exemple, chauffe-eau solaires) ; favorisant l'électrification des sites isolés par des énergies renouvelables, particulièrement en utilisant le Fonds d'amortissement des charges d'électrification ; veillant au bon déroulement du plan « Eole 2005 ». Enfin, la fiscalité, et particulièrement la fiscalité sur les ressources épuisables, doit être étudiée de façon approfondie.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Lenoir
Circonscription : Orne (2e circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE37

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 juin 1997, page 2155
Réponse publiée le : 8 septembre 1997, page 2857